

économique. D'autres cultures céréalières, telles que celles du maïs devront être pratiquées à une large échelle pour l'alimentation humaine, pour celle du bétail et pour les besoins de l'industrie.

b) développer l'élevage dans tous les domaines (bovin, ovin, avicole, apicole, etc...) grâce notamment à l'extension des cultures fourragères qui pourraient réduire la pratique de la jachère et à l'aménagement des zones steppiques qui doivent cesser d'être de simples terrains de parcours. L'élevage à grande échelle, qui constitue la seule solution valable au problème de l'approvisionnement en viande du pays, n'exclut pas et, au contraire, devrait s'accompagner du maintien et de l'expansion du petit élevage qui sera encouragé pour toutes les catégories (bovine, ovine, avicole, apicole, etc...). L'organisation et l'extension de la médecine vétérinaire devront être poursuivies pour contribuer au succès du développement de l'élevage.

c) accroître les cultures maraîchères à travers tout le pays et, particulièrement, dans les zones côtières qui comptent parmi les meilleures terres maraîchères du monde. Outre qu'ils représentent une culture riche, les maraîchages prennent une importance de plus en plus vitale pour le ravitaillement de la population en rapport avec l'amélioration du niveau de vie et la recherche d'une alimentation plus variée et mieux équilibrée. Ils forment l'un des domaines où la modernisation de l'agriculture aura à produire ses meilleurs effets et où l'encouragement de l'Etat devra être intensifié.

d) étendre les cultures industrielles (graines oléagineuses, betteraves à sucre, coton, tabac, mûrier pour le ver-à-soie, etc...) qui exigent des travaux et des soins qualitativement importants et qui contribueront le mieux à mettre en relief la mutation de l'agriculture algérienne dans le sens de la modernisation et du progrès.

e) développer l'arboriculture, notamment celle cultivée en sec, tout particulièrement pour aider à stabiliser les terres en pente contre l'érosion surtout sur l'Atlas Tellien et ses piémonts. Une place majeure devra être réservée à l'olivier pour lequel l'Algérie, pays méditerranéen, présente une prédilection historiquement confirmée et qui donne un produit de choix apprécié de tout temps par le consommateur algérien et de plus en plus demandé sur le marché international.

Les plantations forestières, de leur côté, devront comporter les essences utiles à la transformation industrielle, notamment à tout ce qui touche les produits cellulosiques.

Des dispositions particulières devront également être prises pour aider les petits paysans à développer l'arboriculture sur leurs exploitations.

Dans les zones sahariennes, le palmier-dattier qui représente une grande richesse de l'Algérie, fera l'objet d'actions spécifiques pour sa protection et pour son extension.

f) accentuer, en rapport avec le problème de l'approvisionnement du pays en viande, les efforts déployés pour le développement de la pêche. Les produits de la mer constituent une source appréciable pour l'obtention des protéines et peuvent contribuer à la solution du problème posé par l'approvisionnement du pays en viande. Leur exploitation doit non seulement porter les ressources importantes dont dispose l'Algérie, mais également s'étendre à la pratique de la pêche en haute mer avec des moyens industriels et s'accompagner d'une large expansion des industries de conserve.

Le développement de la pêche postule l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs en vue notamment, de diminuer l'isolement socio-économique qui affecte ces derniers et de les rendre plus attentifs à la pénétration du progrès. Des mesures nécessaires à la rénovation des structures du secteur de la pêche seront mises en œuvre pour permettre une expansion des entreprises socialistes opérant dans le domaine de la pêche, et pour mieux rentabiliser les activités des pêcheurs privés, notamment en éliminant les intermédiaires parasitaires. En outre, l'infrastructure portuaire concernant la pêche fera l'objet d'une attention particulière pour la poursuite de sa modernisation et de son extension, en même temps que seront développés des viviers et des parcs sur les points de la côte qui s'y prêtent.

Une action importante devra aussi être entreprise pour distribuer largement le poisson à travers le pays, en encourager sa consommation afin d'atténuer la pression qui s'exerce sur la demande en viande.

## 5 — Préserver les sols et promouvoir une politique rationnelle pour l'utilisation des terres.

L'absence d'une action d'envergure pour la défense des sols et d'une politique d'ensemble pour l'utilisation rationnelle des terres peut conduire à une réduction inéluctable et dangereuse de la superficie utile du territoire et rend nécessaires les mesures suivantes :

a) poursuite et intensification des travaux de reboisement entrepris en vue de la reforestation du pays, de manière à transformer le milieu naturel et à donner naissance à des micro-climats favorables à l'agriculture.

Le grand barrage vert dont la réalisation est assumée par les jeunes du service national constitue un prologue à la grande œuvre patriotique que doit être la fertilisation à grande échelle du territoire.

Cependant, malgré son étendue, le barrage vert risque d'avoir des effets limités s'il demeure isolé ; aussi sera-t-il complété par les opérations suivantes :

— sur les parties favorables de l'Atlas Tellien, extension de l'arboriculture fruitière, en particulier l'oléiculture sur trois millions d'hectares pour soustraire les terres en pente aux effets dévastateurs de l'érosion et augmenter la production fruitière du pays ;

— au Nord de l'Atlas Saharien, mise en valeur de la steppe sur une étendue de 15 à 20 millions d'hectares dans le cadre de l'application de la révolution agraire ;

— aménagement de villages socialistes dans les zones forestières, particulièrement dans les contrées montagneuses, pour préserver et développer les ressources de la forêt et assurer aux populations qui y vivent une source de revenus répondant à l'objectif de promotion rurale fixé par la Révolution agraire.

b) délimitation à travers le territoire, sans porter atteinte aucunement au développement des autres secteurs, des zones destinées aux usages non agricoles de façon à conserver les terres les plus aptes à la culture et à éviter que des investissements agricoles soient effectués inutilement sur des parcelles appelées à être affectées à d'autres activités.

## 6 — Etendre la superficie agricole à travers le territoire, notamment dans les plaines des Hauts-Plateaux et des régions sahariennes, grâce aux travaux d'aménagement et de bonification des terres afin de les rendre aptes à recevoir et à nourrir les cultures les plus variées.

A ce titre, l'Algérie se fixe comme objectif de porter la superficie des terres irriguées sur l'ensemble de son territoire à plus d'un million d'hectares.

A cet effet, 800.000 hectares seront nouvellement irrigués et aménagés, tout particulièrement dans les zones actuellement incultes faute d'eau, notamment les plaines des Hauts-Plateaux, les confins sahariens et les étendues désertiques. Ces 800.000 hectares s'ajouteront aux périmètres déjà irrigués qui seront réaménagés et aux multiples parcelles qui bénéficieront d'un apport d'eau, grâce aux travaux de la petite hydraulique.

L'investissement qui sera consenti dans le cadre de cet effort de mise en valeur se justifie largement si l'on tient compte des besoins croissants de la population en produits alimentaires et de la nécessité de libérer le pays de la dépendance vis-à-vis du marché international des produits agricoles et de le mettre à l'abri des pressions que seraient tentées d'exercer les puissances qui dominent ce marché.

## 7 — Organiser les relations agriculture-industrie.

L'agriculture et l'industrie se situent en amont et en aval l'une de l'autre, et cette interdépendance va en se renforçant avec l'édification d'une économie nationale moderne de plus en plus intégrée et dont les secteurs d'activité devront s'équilibrer.

A cet effet, il faudra promouvoir la constitution des complexes agro-industriels intégrés de manière à obtenir une coordination étroite entre les actions d'équipement et de transformations et les orientations de la production agricole.